Quarante-et-unième Année — N° 354 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 18, — A BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 18 DÉCEMBRE 1896

NOTRE MARINE ET L'ANGLETERRE

La discussion du budget de la marine à la Chambre française ne pouvait manquer d'avoir un retentissement dans la presse anglaise.

Fort heureusement, les journaux de Londres se montrent moins empressés à triompher des critiques si amères de M. Camille Pelletan, qu'à prendre ombrage des mobiles qui ont inspiré, de la part de l'amiral Besnard, l'annonce d'un projet spécial qui embrassera la réfection, dans son ensemble, de notre armement maritime.

Dès hier soir, le *Pall Mall Gazette* disait que « la construction de nouveaux navires français est dirigée contre l'Angleterre, qui doit toujours rester en mesure de maintenir sa suprématie navale contre une combinaison franco-russe. »

Et ce matin, le *Times* écrit : « Si la France est résolue à se tenir prête à toutes les éventualités qui pourraient survenir du fait de la triple-alliance, l'Angleterre ne doit pas être moins résolue et prête à faire face aux éventualités qui pourraient résulter du fait de la double et de la triple-alliance.

» Pour cette raison, il est plus que jamais du devoir du gouvernement de préparer à l'Angleterre *une défense à la fois rationnelle et suffisante.*

» Rationnelle, en raison de l'étendue des intérêts à sauvegarder; suffisante étant donnée l'importance des forces qui pourraient menacer ces intérêts. »

Ce ne sont pas ces déclarations qui doivent ralentir notre activité; elles doivent bien plutôt l'encourager.

L'EXCEPTION DU « LOPIN »

M. Turot, le blackboulé de dimanche, s'occupe, dans la *Petite République*, à tendre l'hameçon socialiste aux braves « ruraux, » qui n'y mordent pas aussi vite qu'on le voudrait.

On sait que, pour gagner les campagnes, une importante fraction du parti socialiste a mis dans sa poche — provisoirement — le vieux et classique programme comportant la suppression de toute propriété individuelle. On n'en laisse circuler *extra muros* qu'une édition édulcorée *ad usum agricolarum.*

On dit au paysan : « Nous ne te volerons pas ta propriété, parce qu'elle est petite. Nous volerons simplement celle du voisin, qui est grande, et nous t'en donnerons un morceau. »

La tactique est simple, et à la portée des plus humbles intelligences. Seulement, les promesses manquent parfois de clarté. Ecoutons M. Turot :

« Les paysans, très au courant de nos doctrines, savent parfaitement quelles sont nos affirmations.

» Ils savent notamment que nos ennemis mentent lorsqu'ils nous accusent de vouloir leur prendre le lopin de terre péniblement acquis. »

Qu'est-ce qu'un lopin ? Définissez le lopin. A combien d'ares ou d'hectares le lopin cesse-t-il d'être un lopin ?

Voilà ce que la *Petite République* ferait peut-être bien d'établir.

Un maximum, s'il vous plaît. Moins de sentiment ; un peu d'arpentage.

Jusque-là, nous nous méfions et Jacques Bonhomme *itou.*

G. D'A.

LE TESTAMENT DU CARDINAL BOYER

Bourges, 17 décembre. — Nous relevons dans les dernières volontés écrites de S. E. le cardinal Boyer, les passages suivants :

« Je désire qu'on ne soumette mon pauvre corps à aucune autopsie ou embaumement.

» Que mes obsèques aient lieu avec toute la solennité des prières de la Sainte Eglise et des cérémonies de la liturgie sacrée, mais sans rien emprunter à ce qu'on nomme l'ompes funèbres.

» On me donnera le corbillard des pauvres.

» Je veux que la simplicité de mon cercueil rappelle l'humilité de mon berceau.

» On ne déposera sur lui aucune couronne, que si, d'après les règlements militaires un service quelconque devait être commandé à l'occasion des mes obsèques, j'exprime le désir qu'on s'abstienne. Une petite prière libre et spontanée, s'échappant du cœur de quelques représentants de votre chère armée, dans laquelle à tous les rangs de l'hiérarchie, j'ai eu le bonheur durant ma vie de compter des amitiés nombreuses et fidèles ne sera plus utile qu'aucune oraison funèbre ne soit prononcée à mon sujet.

» A l'occasion de mes obsèques on fera aux pauvres une distribution d'aumônes proportionnées au peu d'argent personnel qui restera après avoir payé les frais de mes funérailles. »

En terminant le saint prélat prie Notre Seigneur de lui permettre de bénir une dernière fois les habitants de son cher Berry, les œuvres diocésaines, son clergé, la ville et le diocèse de Clermont, le diocèse d'Aix, où il avait été élu, et son évêque, la petite ville de Paray-le-Monial, où il fut baptisé.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A VALENCE

Valence, 17 décembre. — M. Mirabel-Chambaud, premier adjoint de la ville de Valence, a été reçu par M. le président de la République, avec M. Maurice Faure, député de la Drôme.

Au cours de cette entrevue, ces messieurs ont rappelé au président de la République sa promesse d'assister aux fêtes littéraires du Midi, qui sont définitivement fixées au mois d'août prochain.

M. Félix Faure a répondu que sa résolution, absolument irrévocable, était de se rendre au commencement du mois d'août à Valence, à Orange et à Grenoble, d'où il irait assister aux grandes manœuvres alpines.

Le séjour de M. le président de la République à Valence durera toute une journée. Il se rendra à Orange probablement en descendant le Rhône.

LE PAPE ET LA POLITIQUE FRANÇAISE

Lausanne, 17 décembre. — Mgr Clari, le nouveau nonce à Paris, interviewé à Rome, avant son départ, par le correspondant de la *Gazette de Lausanne*, a dit : « On méconnait absolument les intentions de Léon XIII. Le Pape veut qu'on reconnaisse le gouvernement établi. La République dure en France depuis vingt-six ans; jamais gouvernement n'atteignit dans ce siècle pareille durée. Au lieu de se disputer, les catholiques feraient mieux de s'unir sur le terrain religieux pour améliorer la République. »

Le correspondant de la *Gazette de Lausanne* dit aussi que c'est à l'instigation du cardinal Rampolla que Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a refusé le siège laissé vacant à Brest par la mort de Mgr d'Hulst, après avoir accepté cette candidature. Le désir du Vatican serait de voir nommer M. Etienne Laury en remplacement de Mgr d'Hulst.

L'ÉLECTION DE BREST

M. l'abbé Gayraud candidat

Paris, 17 décembre. — Le bruit court cet après-midi, dans les couloirs de la Chambre, que le choix du comité catholique de Brest s'était arrêté pour la succession de Mgr d'Hulst sur le nom de M. l'abbé Gayraud, missionnaire apostolique.

Interrogé à ce sujet, M. l'abbé Lemire a déclaré qu'il croyait savoir *qu'il était, en effet, question* de la candidature de M. l'abbé Gayraud, mais que les pourparlers engagés à ce sujet n'avaient pas encore de solution définitive. Quoi qu'il en soit, et d'après les renseignements que nous avons recueillis, ce choix serait d'ores et déjà arrêté, mais le comité désire ne pas rendre son investiture officielle avant un ou deux jours.

M. l'abbé Gayraud qui, pendant quelques années, a porté la robe de dominicain, est jeune encore; il est d'une éloquence chaude et vigoureuse. Il a écrit un livre très apprécié sur Saint-Thomas-d'Aquin ; il est originaire de Lot-et-Garonne.

PLUS DE PRÉTEXTE

Sous ce titre l'*Univers* publie un excellent article que nous tenons *à reproduire in extenso* :

« On parait s'occuper beaucoup, aujourd'hui, d'établir la juste proportion dans les charges publiques. Les hommes de la gauche, notamment, affichent un grand zèle pour cet objet.

» Ce serait le moment de leur rappeler, s'ils étaient sincères, que la loi militaire actuelle ne tient pas le moindre compte de l'équitable répartition. Elle impose à toute une catégorie de citoyens un service dont ils devraient être dispensés, leur vie étant consacrée à un autre service public d'une nécessité incontestable.

» Mais les temps ne sont pas venus encore où cette observation aurait chance d'être accueillie.

» Ce qu'on voit luire, c'est plutôt l'espérance d'atteindre la législation scolaire, pour l'améliorer. L'arme redoutable entre toutes forgée par la secte se brisera la première dans la main des persécuteurs. En prenant position, avec une loyauté chaque jour plus évidente, sur le terrain constitutionnel, les catholiques privent leurs ennemis du grand prétexte invoqué en première ligne, auprès des électeurs, pour chasser l'Eglise de l'école.

» Nous l'avons fait observer déjà bien des fois, et nous avons dit que l'on pourrait baser là-dessus toute une action politique; même dans les pays où l'on nomme, à une forte majorité, des sectaires comme représentants à la Chambre, il suffit d'ouvrir, en face de l'école publique sans Dieu, une école libre tenue par un congréganiste, pour que celle-ci, le plus souvent, se remplisse aux dépens de celle-là, tout de suite aux trois quarts vidée.

» Pas d'effets sans causes. L'empressement des électeurs républicains, même radicaux, même quelquefois socialistes, à confier leurs enfants à des religieux et des religieuses, mérite non seulement qu'on s'en réjouisse, mais qu'on y prête une fort grande attention. Il prouve que ces électeurs ne nomment pas le franc-maçon qu'ils choisissent pour les représenter, *parce que* sectaire. Loin de là, ils le nomment *quoique* sectaire. Quand le suffrage universel aura perdu l'habitude, longtemps entretenue, de voir dans tout catholique un ennemi de l'ordre établi, prêt à faire une révolution pour rappeler le roi ou l'empereur, il n'hésitera point, rassuré au sujet de la République, à s'éloigner de nos ennemis.

» Voilà ce que nous démontre l'attitude incohérente en apparence d'un si grand nombre de citoyens, pères de famille, apportant leurs votes à celui qui persécute, et courant après les persécutés pour leur donner la plus belle preuve de confiance. Ils se contredisent ; mais ils raisonnent. Il n'y a que les fous qui puissent agir sans aucune raison. Ce qui ne veut pas dire que toute raison soit conforme à la raison.

» Or, le même état d'esprit qui pousse tant d'électeurs à nommer des sectaires, permet à ces derniers de faire leur œuvre de persécution sans perdre la confiance du suffrage universel. Il leur a permis, tout particulièrement, de dresser contre nous ce monument d'iniquité : la législation scolaire. Du moment que nos ennemis pouvaient représenter l'Eglise comme hostile, de parti pris, à la république ou elle-même, les électeurs, voulant garder cette forme de gouvernement, trouvaient assez naturel que l'on écartât prêtre et religieux de l'école, où se forment, sous la surveillance de l'Etat, les jeunes générations.

» Le citoyen, redevenant ensuite père de famille, et n'agissant plus qu'à titre d'exception personnelle, n'hésitait pas cependant à recourir pour ses enfants aux maîtres religieux, trouvant les précautions du gouvernement bonnes en ce qui concernait le voisin, mais comptant que lui-même saurait bien maintenir sa progéniture dans les bons principes politiques. Est-il rien de plus humain ?

» C'est ainsi que les lois scolaires ont pu être votées, appliquées, maintenues. Seulement, voici que le prétexte manque. Il va devenir impossible de représenter l'Eglise comme l'ennemie de la République. On cessera de croire ceux qui le diront.

» *Et la législation impie, proclamée toujours intangible,* est atteinte déjà. Elle est condamnée. Elle mourra.

» Pierre VEUILLOT. »

ÉTAIT-CE UNE LEÇON DE CHOSES

Sous ce titre nous lisons dans la *Croix du Nord* :

« Le vaudeville joué dimanche dernier devant les élèves des écoles laïques est une pièce ignoble. Certaines personnes qui la connaissent la regardent comme l'une des plus immorales du répertoire des théâtres modernes.

» Il ne s'agit là-dedans que d'intrigues malsaines, de ménages interlopes, de situations risquées, le tout entremêlé de propos orduriers, de paroles à double sens et de scènes véritablement scandaleuses.

» *Les pauvres enfants, condamnés à voir pareil spectacle, s'étonnaient* du déshabillé de certaine actrice et cherchaient à comprendre le sens de certaines paroles, de certaines situations dont ils devinaient le mal sans oser y croire.

» Des instituteurs en sont revenus écœurés et de ce qu'ils avaient senti se produire dans l'imagination de leurs élèves et de l'odieuse besogne qu'on leur avait imposée.

» En présence d'un pareil fait une question se pose.

» Qui est responsable de ce qui s'est passé et du mal commis ?

» Nous ne mettons pas en cause la troupe du théâtre qui n'a joué que ce qu'on lui demandait.

» Qui a donné l'ordre de représenter devant les enfants le *Docteur Jojo* ? »

Peut-être dédaignera-t-on de répondre à notre question ?

« Mais au-dessus de toute autorité il en est une à laquelle nous voulons faire appel et une responsabilité plus grave qui est engagée, c'est l'autorité des parents, autorité qu'ils ne peuvent abdiquer sans manquer à tous leurs devoirs, responsabilité qui s'impose en conscience et devant Dieu.

» Nous leur demandons s'ils approuvent ce qui s'est fait dimanche, s'ils ont confié leurs enfants aux écoles laïques pour qu'on les déprave en leur montrant des spectacles aussi scandaleux que celui de dimanche et s'ils sont prêts à subir toutes les conséquences des leçons d'immoralité qu'ils ont reçues dimanche.

» S'ils les approuvent, nous ne pouvons que les plaindre et plaindre plus encore leurs pauvres enfants ; s'ils les blâment et les condamnent, qu'ils protestent hautement et qu'ils retirent au plus tôt leurs garçons et leurs filles de ces écoles où l'on donne de pareilles leçons de choses. » V. P. »

L'ENFANT MARTYR DE LA RUE VANNEAU

A PARIS

Voici quelques détails complémentaires sur l'horrible crime que nous relations hier.

Deux déclarations, dont l'une parait particulièrement sérieuse, aideront peut-être la police dans ses recherches.

Une nourrice habitant le village de Seine-et-Oise, a déclaré qu'elle avait autrefois un nourrisson qui lui fut repris dans des conditions très mouvementées et que la police a jusqu'à présent refusé de faire connaître.

Elle a donné le nom de ce nourrisson et l'adresse ancienne de ses parents.

Or, il se trouve que, dans son délire, le petit martyr a prononcé certaines paroles aux assonances semblables à celles du nom prononcé par la nourrice.

Premier et bien vague indice.

Il y a plus.

Mise en présence du petit cadavre, la brave femme n'a pas déclaré formellement le reconnaître, mais en revanche elle s'est souvenue que son ancien nourrisson portait un grain de beauté au-dessus de l'omoplate gauche et la trace d'une blessure à la tête.

Ce grain de beauté et cette trace de brûlure existent bien sur le corps et sur le crâne du malheureux bébé.

La police va-t-elle, à la suite de cette importante déclaration, trouver les misérables individus qui, après avoir martyrisé l'enfant, l'ont abandonné dans la rue? C'est possible.

A la Sûreté, les agents croient tenir une piste des plus sérieuses. Nous espérons qu'ils n'auront pas de déceptions...

Le petit martyr à Paris. — L'arrestation du père

Paris, 17 décembre. — M. Cochefert, chef de la sûreté, vient d'arrêter le père du petit enfant abandonné blessé, mourant, rue Vanneau et dont le cadavre exposé à la morgue, avait été reconnu aujourd'hui par quelques personnes.

Ce sinistre individu se nomme Albert Grégoire, peintre, âgé de 27 ans.

La petite victime s'appelait Pierre-Albert Grégoire, et habitait rue Dessous-les-Berges n° 30.

Une femme Tesheyes, qui a été complice de Grégoire, a été également arrêtée.

Le chef de la sûreté a fait emmener aussi les deux fils de cette femme, âgés l'un de 2, l'autre de 8 ans.

L'affaire Baïhaut

Paris, 17 décembre. — C'est aujourd'hui qu'est venue, devant la première chambre civile, l'affaire Baïhaut sur l'opposition formée par l'ancien ministre à la contrainte décernée contre lui par le fisc.

Dès onze heures du matin, les abords de la première chambre sont envahis par les curieux, et un service d'ordre a dû être organisé. Deux affaires sont inscrites au rôle et doivent passer avant celle de Baïhaut; ce n'est que dans la seconde partie de son audience que la première chambre a commencé l'examen de l'affaire Baïhaut.

Point intéressant à noter : le jugement qui a condamné MM. Baïhaut, Charles de Lesseps et Blondin pour le même crime, n'a pas édicté la solidarité de l'amende ; c'est là un fait que l'on connait seulement aujourd'hui, car lors du prononcé de l'arrêt, il avait été dit que la cour avait prononcé une condamnation secondaire ; la cour doit être seulement coupable d'omission, car la condamnation solidaire était de droit en la cause. En fait, MM. Baïhaut, Charles de Lesseps et Blondin ont opéré les restitutions civiles et payé les dommages intérêts auxquels ils avaient été condamnés ; MM. de Lesseps et Blondin ont même soldé les frais et, de ce chef, ont reçu quittance du Trésor.

Reste l'amende qui, avec les faux frais, atteint le gros chiffre de 900,000 francs; sur la totalité de la somme M. Baïhaut a payé environ 90,000 fr., et comme MM. de Lesseps et Blondin, qui n'ont rien versé, se sont soustraits à toute poursuite en passant à l'étranger, c'est à M. Baïhaut qu'on réclame la totalité de l'amende encourue, et c'est lui que l'on incarcère seulement. Tous les trois, il y a lieu de le dire, soutiennent qu'ils se considèrent comme absolument libérés vis-à-vis du Trésor. Dans l'opposition qu'il forme au commandement qui lui est fait de payer, M. Baïhaut s'exprime ainsi :

« Que l'arrêt de la cour d'assises ne prescrive point, par suite d'une erreur de rédaction, la condamnation solidaire, la solidarité de la condamnation n'en existe pas moins aux termes de l'article 55 du code pénal. En conformité avec la loi MM. Ch. de Lesseps et Blondin devaient donc être recherchés par le Trésor, et poursuivis au même titre que M. Baïhaut; au lieu de cela, on les a mis sans réserves en liberté conditionnelle et surtout, on leur a donné quittance définitive, alors qu'ils avaient seulement effectué le paiement des droits civils et des frais.

Par une ironie particulière, on a même remboursé, à M. Blondin, les trente mille francs que l'administration avait reçus de lui, à titre de reliquat de cautionnement. Il s'en suit donc, en droit, que l'administration est mal venue à réclamer la totalité de l'amende à un seul des condamnés quand, de par son fait, les deux autres ont pu éluder la pénalité qu'ils avaient encourue solidairement avec lui.

Telle est la thèse que soutient avec talent Me Pourquery de Boisserin, et il ajoute :

« En relaxant M. Baïhaut, par voie de libération conditionnelle, l'administration s'est interdit de le ressaisir postérieurement. L'article 12, de la loi de 1867, dit, en effet, et de façon explicite, que le débiteur relâché ne pourra être repris. »

Après l'audition de la plaidoirie de Me Pourquery de Boisserin, le tribunal remet à demain vendredi la continuation des débats.

Me Maurice Bernard, avocat du Trésor, prendra la parole; très probablement le jugement sera rendu sans désemparer.

ROME ET LES ÉTATS-UNIS

Le nouveau recteur de l'Université de Washington

Rome, 17 décembre. — Le docteur Conaty a reçu hier de Rome la communication officielle de sa nomination comme recteur de l'Université de Washington.

Agé de cinquante ans, M. le docteur Conaty est un grand ami personnel de Mgr Keane, son prédécesseur. Docteur en théologie, ancien président de l'*Ecole d'été*, une des meilleures institutions des Etats-Unis, curé de Worchester, orateur et savant, le nouveau recteur jouit de la sympathie et de la confiance universelles.

Mgr Keane à Paris

Paris, 17 décembre. — Mgr Keane, se rendant à Rome, a passé par Paris, où il est resté deux jours. Les catholiques qui ont eu l'honneur de voir l'éminent prélat et le grand avantage de l'entendre, ont admiré avec émotion, avec édification, la chaleureuse et pleinement heureuse soumission qu'il témoigne vis-à-vis du Saint-Siège.

Du reste, a déclaré Sa Grandeur, cet état d'esprit est général parmi les catholiques des Etats-Unis. La résistance, formelle ou oblique, au Pape est la dernière chose qu'ils puissent concevoir. Ils aiment ardemment Rome.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 17 décembre 1896

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 h. 25.

Projets divers

La Chambre adopte sans discussion :

1° un projet de loi portant concession de pension proportionnelle aux quartiers-maîtres des équipages de la flotte ayant 15 années de service et fatigués par la navigation.

2° un projet de loi fixant, le contingent annuel des croix et médailles à attribuer aux différents corps de la marine.

3° Une proposition de M. Abel sur la militarisation de l'organisation des guetteurs, des électro-sémaphores de la marine.

4° Plusieurs projets portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1896, ouverture de crédits au titre des budgets annexes et des exercices clos.

Les victimes de chômages

M. VAILLANT dépose un amendement tendant à ajouter aux crédits supplémentaires proposés un crédit de quatre millions pour venir en aide aux victimes du chômage.

La commission, d'accord avec le gouvernement repousse l'amendement.

M. VAILLANT. — Je ne comprends pas ce refus, alors qu'on vote des sommes considérables pour des fêtes d'ordre monarchique qui n'ont duré que quelques jours. (Bruit au centre et à droite.)

Le citoyen Faberot en termes véhéments se plaint qu'on refuse le nécessaire à ceux qui souffrent.

Le Parlement, s'écrie-t-il, reste insensible aux misères du peuple. (Bruit.)

M. BRISSON. — Vous n'avez pas le droit d'accuser le Parlement d'insensibilité.

Un grand nombre de ses votes témoignent du contraire.

M. FABEROT. — Si on repousse le Crédit, on sera inhumain (sic).

Prenez garde, citoyens, si vous voulez que la paix publique continue, faites quelque chose pour le nombre.

Par 316 voix contre 138, l'amendement est repoussé.

Les crédits franco-russes

L'un des chapitres du projet portant ouverture de crédits concerne les crédits relatifs aux frais de réception du tsar.

Au moment du vote sur l'ensemble, M. Mirman déclare qu'il votera les crédits franco-russes.

Mais, il ajoute, je m'associe aux réserves déjà faites à ce sujet par M. Millerand, mais il n'y a pas lieu aujourd'hui d'envisager les conséquences possibles d'un traité dont l'existence formelle n'a pas été démontrée. (Exclamations.)

Mais n'y eut-il que l'établissement de rapports sympathiques entre la France et la Russie, cela suffisait pour que la France fit à son hôte une réception digne d'elle et de lui.

Le rejet de ces crédits serait accueilli avec joie par nos pires ennemis.

Je fais cette déclaration en mon nom et au nom de plusieurs de mes amis.

L'ensemble du projet est adopté par 495 voix contre 21.

L'EXPOSITION DE BRUXELLES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 881,000 francs sur l'exercice 1896 pour les dépenses de l'Exposition de Bruxelles.

M. MESUREUR. — Cette Exposition, tout en ayant son importance, ne jouera cependant qu'un rôle secondaire ; elle ne nécessite pas de sacrifices exagérés ; il faut laisser à l'initiative individuelle le soin de se grouper en vue d'y participer. La France dans l'espèce ne se trouve pas en présence du gouvernement belge, mais d'une société privée. Le gouvernement belge ne consacre que 500,000 francs à cette entreprise ; l'Allemagne et l'Angleterre ne votent aucun crédit pour cette exposition.

La somme qu'on nous demande est excessive : je ne vois pas la nécessité de représenter les ministres à cette exposition ; en résumé, sous forme d'amendement, je demande qu'on consacre 80,000 francs au personnel et au matériel; qu'on crée un fonds de garantie de 200,000 fr. ; qu'on maintienne le crédit pour les délégations ouvrières et qu'on diminue de 10,000 fr. les crédits demandés pour les Beaux-Arts.

M. D'HUGUES. — La Chambre doit refuser tout crédit; ce n'est pas quand les travaux publics et l'agriculture ont besoin d'argent qu'il faut faire des dépenses inutiles.

M. BOUCHER, ministre du commerce. — L'invitation du gouvernement belge a été acceptée il y a un an ; on trouve les crédits demandés trop considérables, mais on en a voté de pareils pour les expositions d'Amsterdam et d'Anvers. Du reste, en matière d'expositions, il ne faut pas oublier que les crédits sont presque toujours des crédits de prévision; le gouvernement s'efforcera de réduire l'emploi. La France va à Bruxelles avec l'intention de montrer à la Belgique que son meilleur client, son meilleur ami, c'est la France. Il convient de permettre à l'industrie française, au commerce français d'avoir, à Bruxelles, une représentation digne de notre pays. (Très bien.)

M. DRON. — On peut s'étonner que la commission du budget, si soucieuse d'économies, ait accepté des crédits qui accusent un véritable gaspillage.

Il ne faut pas aller jeter son argent à l'étranger, sans compter, surtout lorsque le profit va à un comité organisateur. Les critiques de M. Mesureur sont parfaitement *justifiées et je m'associe à son amendement* dont il demande le renvoi à la commission. (Très bien à gauche.)

M. BOUCHER. — Il est absolument nécessaire d'avoir les coudées franches ; on se trouve en présence d'une situation engagée ; je demande à la Chambre de voter les crédits demandés, surtout à la veille du jour où nous faisons appel à tous les peuples pour notre Exposition universelle de 1900. (Très bien au centre.)

M. D'HUGUES. — Je n'admets pas qu'on dise que la Chambre est engagée dans cette affaire; je le répète, elle doit refuser tout crédit.

M. CHARLES ROUX, rapporteur. — Je proteste contre l'accusation de gaspillage portée contre la commission du budget. Quand un gouvernement prend part officiellement à une exposition, il doit assurer le succès de sa participation. La commission du budget prie la Chambre d'adopter le projet.

M. ERNEST BÉRARD. — Je trouve la somme demandée trop considérable, je me rallie à la proposition de M. Mesureur.

M. DUTREIX. — Les représentants des associations ouvrières auraient dû être appelés à faire partie de la commission chargée de préparer cette exposition.

La discussion générale est close.

On passe à la discussion des articles.

Le scrutin sur l'amendement de M. Mesureur, tendant à réduire la totalité du crédit à 393,000 fr. au lieu de 901,000 fr. donne lieu à un pointage.

La commission du budget, d'accord avec le gouvernement, propose de discuter le projet de douzième provisoire immédiatement après le vote du projet de participation à l'Exposition de Bruxelles.

Cette motion est adoptée.

Voici le résultat du pointage sur l'amendement de M. Mesureur : *L'amendement* est pris en considération et renvoyé à la commission qui va l'examiner immédiatement.

Un douzième provisoire

On aborde la discussion du projet de douzième provisoire.

M. Jaurès estime que la commission du budget ne doit *pas renoncer à faire voter le* budget avant le 1er janvier 1897. Il propose l'ajournement qui est rejeté.

Tous les articles du projet sont successivement adoptés.

L'ensemble est adopté par 478 voix contre 55.

Le Budget de la Guerre

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

Les chapitres 17 à 25 sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures. Séance demain à 2 h.

SÉNAT

Séance du jeudi 17 décembre 1896

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 3 heures 15.

MM. Méline, Turrel et Catusse, directeur des contributions indirectes, sont au banc du gouvernement. L'honorable M. Lucien Brun, qui fut, on le sait, victime, il y a quelques jours, d'un accident, est à son banc; il a l'œil recouvert d'un bandeau noir.

Les victimes des tempêtes

Le Sénat adopte à l'unanimité de 254 votants le crédit de 250,000 fr. pour venir en aide aux victimes des tempêtes des 4, 5 et 6 décembre 1896.

Les vins artificiels

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi ayant pour but d'interdire la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels.

Les 6 articles sont successivement adoptés. Le Sénat passera à une deuxième délibération.

Un douzième provisoire

M. COCHERY dépose le projet d'un douzième provisoire. Renvoyé à la commission des finances.

La séance est levée à 6 heures. — Séance vendredi.

NOUVELLES DU JOUR

Un dîner à l'Elysée

Paris, 17 décembre. — Le dîner annuel offert par le président de la République aux membres du conseil supérieur de classement de la guerre et de la marine a eu lieu ce soir. Mme Félix Faure avait à sa droite Mme Billot.

L'amiral Besnard, ministre de la marine, en raison de son deuil, s'était fait excuser.

Le président de la République avait à sa droite le général Davout, grand chancelier de la Légion d'honneur, et à sa gauche, le général Saussier, gouverneur militaire de Paris.

En outre des généraux et amiraux faisant partie des deux conseils supérieurs, assistaient à ce dîner les officiers de la maison militaire du président de la République et les majors de deux promotions de l'école polytechnique et de l'école de St-Cyr.

Le dîner a été suivi d'une réception à laquelle le corps diplomatique et l'armée étaient largement représentés.

Le motif de la retraite de M. de Courcel

Londres, 17 décembre. — Le correspondant du *Times* prétend savoir que M. de Courcel se retire découragé par la *difficulté d'arriver* à aucune solution des différends de toutes sortes qui divisent la France et l'Angleterre.

Le successeur de M. de Courcel à Londres

Paris, 17 décembre. — Il serait question, nous assure-t-on, de M. Ribot pour succéder à Londres à M. de Courcel.

L'ancien président du conseil est tout disposé à *accepter les fonctions* d'ambassadeur en Angleterre; mais son entourage, qui voit en lui le chef du futur ministère, l'en dissuade fortement.

Tremblement de terre en Angleterre

Londres, 17 décembre. — Un tremblement de terre a été ressenti ce matin sur une étendue considérable et a été très violent.

Dans beaucoup de localités, il a été précédé d'un grondement souterrain et suivi de violents coups de tonnerre et de grêle.

Partout où il s'est produit, il a causé une vive terreur. A Hereford, une femme est morte de frayeur. Des dégâts nombreux ont été constatés dans plusieurs villes principales.

A Hereford, les églises ont été endommagées.

La fin de la crise turque

Paris, 17 décembre. — Il résulte d'informations qui nous parviennent de diverses sources diplomatiques, dit le

---

BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt		Ouvert	Clôtur.
102 15	3 % comptant	102 2.	102 25
102 27	3 % terme	102 32	102 47
101 30	3 % Amort. compt.	101 15	101 30
... ..	» terme	101 35	101 47
105 60	3 1/2 % comptant	105 60	105 60
... ..	3 1/2 % terme	105 67	105 72
... ..	Emprunt Tonkin	93 ..	... ..
... ..	Argentins	423 ..	... ..
... ..	Autriche	104 60	104 70
... ..	Brésil	68 ..	68 50
... ..	Chine 4 0/0	106 35	106 60
105 30	Egypte unifiée	105 50	... ..
60 50	Espagne extér. compt.	61 ..	60 50
60 27	— terme	59 05	59 20
93 60	Italien 5 0/0 comptant	93 50	93 97
93 60	— terme	93 70	93 70
... ..	Hongrois 4 0/0	105 26	.. ..
25 10	Portugais 3 0/0 compt	25 10	25 50
... ..	» terme	25 50	.. ..
20 30	Turc (série D) terme	20 60	20 65
103 25	Russe 4 0/0 1890	... ..	... ..
93 7.	— 3 0/0 1891	93 8.	9 83
... ..	— 4 0/0 1893	105 30	... ..
... ..	— 3 1/2 1894	101 65	101 95

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. cl.			Clôt. jr	Pr. cl.		Clôt. jr
61 .	CRÉDIT FONCIER	Bons 1887	61 .	482 .	Ardennes	480 ..
53 26		— 1888	53 25	475 ..	Est 3 0/0 anc.	475 25
503 75		Commun.. 1879	503 ..	481 50	— nouv.	480 .
504 50		— 1880	504 50	487 ..	Nord 3 0/0 anc.	486 50
400 .		— 1891	400 ..	.. ..	Nord 2 1/2	... ..
510 ..		— 1892	510 ..	485 ..	— nouv.	... .
... ..		Foncières.. 1877	... ..	482 ..	Orléans 3 0/0 a.	485 ..
500 50		— 1879	501 50	... ..	— n.	479 75
468 71		— 1883	469 ..	481 ..	Orléans 2 1/2 0/0	437 ..
501 .		— 1885	489 75	481 ..	Ouest 3 0/0 anc.	... ..
102 50		— 5e 1885	... ..	... ..	— nouv.	... ..
488 ..		F. 90 fr. p. 1895	489 75	427 .	Sud de France	... ..
636 ..	VILLE DE PARIS	Obl. 1855-60 3 0/0	640 ..	458 60	Econom. 3 0/0	459 ..
574 ..		— 1865 4 0/0	573 50	101 25	Ville Lyon 1880	101 25
431 50		— 1869 3 0/0	431 50	411 .	Marseille 1877	410 75
421 ..		— 1871 3 0/0	421 50	115 ..	Bordeaux 3 0/0	419 ..
578 .		— 1875 4 0/0	573 5.	524 .	— 1881	524 50
578 ..		— 1876 4 0/0	578 ..	... ..	Montpellier 1894	... .
403 50		— 1886 3 0/0	408 50	504 50	Dette Tunis	500 ..
101 50		— — 1/4	101 25	.. ..	P.-L.-M. fus. a	... ..
... ..		— 1892 2 1/2	394 .	... ..	— fus. n.	... ..
100 .		— — 1/4	101 ..			

Bourse commerciale de Paris du 18 déc. 1896

	Ouv.	Clôt.
Alcool		
Cour	32 50	32 25
Proch.	32 75	32 75
4 prem	33 50	33 ..
4 mai	33 75	33 75
Blés		
Cour	21 20	21 30
Proch.	21 35	21 40
J.-Fév.	21 80	21 90
4 prem	22 35	22 45
4 mars	22 35	22 45
Seigles		
Cour.	14 ..	14 ..
Proch.	14 ..	14 ..
J.-Fév.	14 15	14 15
4 prem	14 35	14 40
4 mars	14 35	14 40

	Ouv	Clôt.
Avoines		
Cour.	15 15	15 15
Proch.	15 30	15 30
J.-Fév.	15 50	15 65
4 prem	16 10	16 10
4 mars	16 10	16 10
Lin		
Cour.	42 ..	42 ..
Proch	42 25	42 25
4 prem	43 25	43 25
4 mai	44 25	44 25
Colza		
Cour.	56 25	56 25
Proch	56 50	54 50
4 prem	57 ..	56 75
4 mai	57 50	57 75

	Ouv.	Clôt.
Farines		
Cour.	45 75	45 80
Proch	46 15	46 15
J.-Fév.	46 70	46 60
4 prem	47 00	47 50
4 mars	47 60	47 50
Corbeil	50 .	50 .
Sucres		
Cour.	26 35	26 25
Proch	26 50	26 50
4 prem	26 87	26 67
4 mars	27 37	27 37
4 mai	27 37	27 37
Roux.	24 87	24 67
Raffin.	97 50	97 50
Circulat.	...	... ..

BOURSE DE LILLE DU 18 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 400	... ..	420 ..	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	503 ..	503 .	Bains lillois	... ..	500 ..
» 68, r. 500	... .	513 ..	Union lin. N.	.. ..	140 ..
» 77, r. 500	... ..	501 ..	Gaz de Wazem	. . ..	521 ..
» 84, r. 400	... ..	404 ..	Ch. d. fer Econ.	... ..	495 75
» 84, 1/4	... ..	106 ..	Denain Anzin	... ..	517 50
» 87, r. 400	... ..	404 ..	Cambresis	... ..	312 50
» 93, r. 500	... ..	509 25	CHARBONNAGES		
Roub.-T. 1860	.. ..	43 .	Aniche 12e	... .	10100 ..
Roubaix 1893	... ..	193 .	Anzin, 100e d.	... .	4625 ..
Amiens	... .	118	Blanzy	... .	1950 .
Dép. du Nord	107 50	107 25	Bruay	... ..	2380 ..
Tourcoing 1878	... ..	506 .	Bully-Gren., 6e	2310 ..	2475 .
Armentièr. 86	... ..	513 .	Campagnac	. . .	850 ..
Douai, libérée	... ..	503 ..	Carvin	... ..	1025 .
Valenciennes	... ..	510 ..	Courrières, 10e	3800 ..	4620 ..
Verley, Decr.	... ..	1320 ..	Crespin	.. .	95 ..
Ce Platel et Cie	... ..	300 .	Douchy	610 .	625 ..
Crédit d. Nord	... ..	510 ..	Dourges	... ..	9400 .
H. Devilder	... .	1085 ..	Drocourt, 1re s.	... ..	4500 ..
Banq. ré. Nord	... ..	500 ..	Escarpelle	... ..	2125 ..
Ce Esc. Roub.	... ..	526 25	Epinac	... ..	600 ..
Gaz de Wazem	... ..	510 ..	Ferfay	... ..	415 ..
Le Nord, ass.	... ..	[illegible]00 ..	Aibl	... ..	1000 ..
Union g. Nord	... ..	485 ..	Lens	... .	7500 .
St-Sauv. Arras	... ..	200 ..	Lens 100e	... ..	260 ..
Un. lin. Nord	... ..	140 ..	Liévin	... ..	1300 ..
Constr. Anzin	... ..	...	Marles 30 0/0	... ..	12000 ..
Ciments franç	... ..	270 ..	Marles 70 0/0	... ..	19175 ..
Estrée-Blanch	... ..	383 ..	Meurchin	6175 ..	6175 ..
Tramw. Nord	... .	40 .	Ostricourt	370	525 ..
L. Allart, t. p.	... ..	400 ..	Sincey-le-R.	.. ..	
Bat. à hélice	... ..	100 ..	Thivencelles	... ..	115 ..
Chem Econom	... ..	498 75	Vicoigne et N.	18300 ..	18300 .
Brouta et Cie	... ..	815 ..	OBLIGATIONS		
Ce Liquid R.-T.	... ..	... .			
Eaux Dunkerq	... ..	465 ..	Béthune 1877	462 ..	482 ..
Tréfilerie	... ..	... ..	Drocourt 4 %	... .	518 ..
Biache-St-V.	... ..	3612 50	Marles 1893	... ..	510 ..
Denain Anzin	480 ..	485 ..	Liévin 1885	... ..	505 ..
Usin Villerupt	... ..	560 ..			

Marchés de Lille du 18 décembre 1896

SUCRES. — Raffinés no 1, cote officielle, 100 .. à ... 88 degrés, cote com., 33 75 à ... ; no 3, cote com., ... à .. **ALCOOLS.** — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 32 75 à .. .. — Mélasse (cote com.), ... à .. ..

Cours de clôture au comptant du 18 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
102 15	3 0/0	103 35
101 91	3 0/0 amortissable	101 20
105 60	3 1/2 0/0 1883	105 6.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL)

Est-ce un espion ? — Mystérieuse arrestation à Amiens. — Les on dit

Amiens, 18 décembre. — Un inspecteur de la Sûreté générale, accompagné de deux agents, a mis, aujourd'hui en état d'arrestation un individu qui se faisait appeler Guillot et qui était arrivé ici depuis un mois environ, venant de Bruxelles.

On croit que le soi-disant Guillot, âgé de soixante ans, est accusé d'espionnage. La préfecture et le parquet général refusent tout renseignement sur cette mystérieuse affaire.

L'individu arrêté serait un ancien capitaine d'artillerie. Il a été dirigé sous escorte sur Paris.

Embaumeur écrasé. — Un métier qui rapporte. — Les embaumeurs de dom Pedro, du roi de Hanovre, de Gambetta...

Alors que d'une façon générale il est relativement peu important pour un cocher d'écraser un passant quelconque, cet écrasement devient particulièrement grave quand le passant est un embaumeur.

Un embaumeur en effet est un personnage qui gagne des « honoraires » tels que six mois d'inactivité représentent pour lui une perte sèche d'environ quarante mille francs.

M. Baudiau, embaumeur, était renversé, le 25 juin dernier, sur le boulevard Saint-Michel, à Paris, à la descente d'un tramway Montrouge-gare de l'Est, par un fiacre de la Compagnie des Petites-Voitures. M. Baudiau fut assez grièvement blessé. Six mois durant, il resta alité.

Le cocher de la Compagnie des Petites-Voitures, a comparu hier devant la huitième chambre correctionnelle, sous l'inculpation de blessures par imprudence.

A l'audience, Me Albert Meurgé, l'avocat de M. Baudiau, réclamant 40,000 francs de dommages intérêts, a donné sur son client des renseignements curieux.

M. Baudiau est embaumeur depuis 1830. Chacun des embaumements qu'il « exécute » lui rapporte de 1,000 à 3,000 francs. Quand il s'agit de personnages de marque, les prix sont sensiblement plus élevés. Ainsi l'embaumement de dom Pedro, l'empereur du Brésil, a été payé à M. Baudiau 5,000 francs, celui du roi de Hanovre 10,000 francs, celui de Gambetta 4,000 francs, etc. etc.

Mais sa clientèle ordinaire — embaumements de 1,000 à 3,000 francs — se compose en général d'Américains qui, après l'opération, sont expédiés en Amérique dans un cercueil dont la partie supérieure est recouverte d'une glace transparente permettant de contempler à volonté les traits du défunt.

Lorsqu'un riche étranger vient à décéder à Paris, M. Baudiau est informé aussitôt par ses courtiers ordinaires. L'embaumeur s'empresse alors d'aller faire ses offres de service à la famille.

Le tribunal, après plaidoirie de Me Liouville pour le cocher de la Compagnie des Petites-Voitures, a renvoyé à huitaine le prononcé de son jugement.

Le fils adoptif du baron de Hirsch

M. Arnold Deforest, de Paris, qui est descendu à New-York dans un hôtel, la semaine dernière, a été reconnu pour être le fils adoptif du baron de Hirsch et son héritier pour une somme de 28 millions de dollars.

Il est venu aux Etats-Unis pour échapper au service militaire en France.

Dans une interview, il a déclaré :

« Je suis le fils adoptif du baron de Hirsch. C'était un grand ami de mes parents, qui sont morts alors que j'étais encore enfant.

» J'ai fait mon éducation en Angleterre, et je me suis fait naturaliser à Washington la semaine dernière pour échapper au service militaire français. »

Les affaires turques. — Information de source anglaise. — Une décision des ambassadeurs

Londres, 18 décembre. — Le correspondant du *Daily News* à Vienne dit tenir de source autorisée que si le sultan refusé d'accéder aux demandes des puissances, les ambassadeurs demanderont leurs passeports.

Le correspondant du *Standard* à Berlin croit savoir que la visite que fera aujourd'hui M. de Nélidoff au sultan sera une visite de pure politesse, pendant laquelle il ne sera fait aucune allusion aux prochaines réformes.

On mande de Constantinople au *Times* :

« La question de l'amnistie a fait l'objet du conseil de cabinet d'aujourd'hui.

« Le sultan exige que le patriarche arménien se porte garant de la conduite future des amnistiés, mais les agents diplomatiques de Constantinople estiment que cette prétention est une simple manœuvre d'Abdul-Hamid en vue de gagner du temps. »

Cuba et les Philippines. — Le gouvernement espagnol n'enverra pas de mémorandum. — Troupes de renforts. — L'état de la flotte.

Madrid, 18 décembre. — Le ministre de la guerre dément le bruit suivant lequel il se serait proposé de remplacer le général Weyler comme gouverneur de Cuba.

Le gouvernement n'a encore rien décidé au sujet du message du président Cleveland. On croit qu'il renoncera à adresser le *memorandum* dont on a parlé.

La *Epoca* dit, à propos des débats provoqués au Parlement de Washington par la mort de Maceo et des récits qui circulent à ce propos, qu'aucun Parlement d'Europe n'a jamais fait preuve de semblable badauderie.

Deux bataillons se sont embarqués aujourd'hui pour Cuba.

Le *Heraldo* prétend que le général Polavieja demanderait dix bataillons de renfort pour les Philippines.

La flotte espagnole aura en mars prochain 15 navires de plus, dont 5 cuirassés et 6 contre-torpilleurs filant 29 nœuds.

Washington, 18 décembre. — On assure que le secrétaire d'Etat communiquera demain, à la commission des relations extérieures, des renseignements particuliers au sujet de Cuba.

Il est probable que la commission conclura demain en faveur de la résolution Cameroun.

La grève de Hambourg. — Un manifeste de Tom Mann. — Appel à la générosité anglaise

Londres, 18 décembre. — Tom Mann vient de lancer un manifeste adressé tant au public qu'aux ouvriers grévistes de Hambourg.

Tom Mann déclare que les grévistes seront approuvés et soutenus en Angleterre, car ils ont montré un grand courage et un bon sens rare dans leurs revendications.

Pour soutenir les grévistes et leurs familles, il faut huit mille livres sterling par semaine. La plus grande partie de cette somme est fournie par l'Allemagne, mais il est du devoir des socialistes anglais de venir en aide aux grévistes hambourgeois au nom de la cause du travail.

Tom Mann termine en faisant appel aux sympathies du public et en réclamant son assistance pour les travailleurs d'Allemagne.

Les Portugais en Afrique

Lisbonne, 18 décembre. — Le transport portugais *Zaïre* vient de quitter Lisbonne pour Mozambique avec 717 hommes de l'armée de terre et 175 marins.

Ces troupes sont destinées à châtier les Namarals et à renforcer les services établis pour assurer la sécurité dans le Namaraland.

A bord du transport se trouve le chef pour les colonies militaires de Gazaland et de Mozambique.

La succession Stockes

Londres, 18 décembre. — Le correspondant du *Daily Chronicle* à Bruxelles annonce que le gouvernement du Congo a réclamé 150,000 livres sterlings, à titre de droits, pour l'ivoire qui se trouvait en possession de Stockes.

Ces 150,000 livres représentent exactement la somme payée par le gouvernement du Congo à la famille de Stockes.

Les étudiants moscovites

Londres, 18 décembre. — On télégraphie de Moscou au *Standard* :

« Les troubles qui avaient éclaté à l'Université de Moscou sont terminés. Tous les étudiants qui avaient été *arrêtés ont été remis en liberté. Vingt-six* d'entre eux ont été cependant expulsés de l'Université ».

La « pelle » de sir J. Fergusson

Londres, 18 décembre. — Sir James Fergusson, membre du Parlement, a été victime d'un accident de bicyclette.

Son état, quoique grave, n'inspire pas cependant de grandes inquiétudes.

Mal outillés

Londres, 18 décembre. — Le *Daily News* a fait une enquête de laquelle il résulte que l'Observatoire de Greenwich ne possède aucun des appareils nécessaires pour l'enregistrement des troubles sismiques.

Cruauté d'enfant

Meaux, 18 décembre. — Un jeune homme de quinze ans, C..., demeurant à Bouligny, rencontrait, hier, la jeune Saicalais, âgée de six ans, qui revenait de l'école. Se trouvant en plein champ, il renversa la petite fille dans un fossé et la recouvrit entièrement de terre.

Quelques minutes plus tard, le maire de Bouligny venant à passer, entendit les cris *affaiblis de l'enfant*; il se dirigea vers l'endroit d'où ils partaient et retira la pauvre petite qui respirait à peine.

Interrogé, C... a déclaré qu'il l'avait enterrée pour s'amuser.

La gendarmerie de Crécy a ouvert une enquête.

La santé du général Jameson

Londres, 18 décembre. — Le *British Medical Journal* apprend que Jameson entrera bientôt en convalescence.

Un naufrage

Londres, 18 décembre. — Le correspondant du *Morning Post*, à Brighton annonce qu'un navire a dû se perdre dans le canal car de nombreuses épaves et un bordage portant le nom d'Alexandre se sont échoués dans l'après-midi d'hier près de Shoreham.

Chambre des Députés

Séance du vendredi 18 décembre

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 1 heure 25.

Le cavalier Duquesnoy

M. ACHILLE ADAM. — J'ai l'honneur de poser à M. le ministre de la guerre une question, au sujet du soldat Duquesnoy, du 4e cuirassier, mort à Cambrai à la suite de brimades, quinze jours après son incorporation.

Cette affaire a causé dans la région du Nord et partout une profonde et légitime émotion. Cette mort engagerait gravement, en effet, la responsabilité de quelques-uns des chefs de Duquesnoy.

Est-il vrai que, tandis que celui-ci subissait les brimades de ses camarades de chambrée, le brigadier se soit joint à eux, au lieu de les empêcher de continuer leurs jeux stupides et cruels.

Trois brigadiers ont été cassés et cinq hommes punis de prison.

Il y a donc eu des coupables reconnus, et ces faits dénotent un manque absolu de surveillance dans le quartier.

D'autre part, l'administration militaire a négligé de prévenir les parents de Duquesnoy, lorsque celui-ci est entré à l'hôpital.

Son père n'a pu *arriver* à l'hôpital de Cambrai que dix minutes avant la mort du pauvre garçon.

Il l'a trouvé seul, abandonné, sans même un infirmier à son chevet.

Il est inadmissible qu'on montre tant d'indifférence pour la vie humaine et je demande à M. le ministre de la guerre quelles mesures il entend prendre afin de prévenir le retour de pareils faits. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

SÉNAT

Séance du vendredi 18 décembre 1897

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 2 h. 40.

La liberté de l'enseignement

M. Thizard dépose, au nom de la commission de l'initiative, son rapport sommaire sur la proposition de M. Sresneau, tendant à réintégrer les communes dans le droit de choisir entre l'enseignement congréganiste et l'enseignement laïque.

La commission a conclu, on le sait, par la non prise en considération.

Projets d'intérêt local

Le Sénat adopte un certain nombre de projet d'intérêt local.

Aucun n'intéresse notre région.